Laval, le

Régie de l'Assurance maladie du Québec
Service de l'admissibilité et du paiement
C. P. 6600, succursale Terminus
Québec (Québec) G1K 7B4
Et
Docteur Jonathan Lefebvre
Directeur médical de médecine familiale
Département territorial de médecine familiale de Laval
800, boulevard Chomedey, Tour A, 2e étage
Laval (Québec) H7V 3Y4

Objet : Tarification bonifiée – Engagement de prise en charge de 500 patients

Je, nom du médecin et numéro de permis ,confirme avoir pris un engagement auprès de mon département régional de médecine générale en date du insérer la date, à effectuer la prise en charge et le suivi d'au moins 500 patients inscrits au terme de quatre trimestres complétés suivant la date d'obtention de mon permis de pratique.

Je pourrai me prévaloir de la tarification bonifiée à compter de la date de mon engagement, et ce, pour un maximum de quatre trimestres complétés suivant la date d'obtention de mon permis de pratique.

Au terme de cette période, je devrai compter 500 patients inscrits pour continuer à me prévaloir de la tarification bonifiée prévue à la nomenclature des actes applicables en cabinet, à domicile, en CLSC, en UMF-CH et en UMF-CLSC.

Nom du médecin
Numéro du permis d'exercice